

## **Informations sur le suivi des plaintes enregistrées sous la référence CHAP(2013)01917 — Absence de mesures pour prévenir l'utilisation abusive de contrats à durée déterminée dans le secteur public espagnol**

[Pour consulter les informations figurant dans une précédente communication, voir [Informations sur le suivi des plaintes enregistrées sous la référence CHAP\(2013\)01917<sup>1</sup>](#) et [Informations sur le suivi des plaintes enregistrées sous la référence CHAP\(2013\)01917 — secteur public espagnol<sup>2</sup>](#)]

### **Situation actuelle**

Le 7 juillet 2021, l'Espagne a publié le décret-loi royal n° 14/2021, du 6 juillet 2021, sur les mesures urgentes de réduction du recours aux contrats temporaires dans l'emploi public<sup>3</sup>, lequel modifie notamment le texte de refonte de la loi sur le statut de base des agents publics, approuvé par le décret législatif royal n° 5/2015, du 30 octobre 2015. Le décret-loi royal n° 14/2021 a été ratifié par le Parlement espagnol le 21 juillet 2021, en séance plénière. Lors de cette même séance, le ministre des Finances et de la Fonction publique a toutefois annoncé l'introduction de nouvelles modifications dans les mois à venir.

La Commission est en train d'analyser les dernières modifications et suivra de près le processus législatif annoncé pour évaluer la conformité du texte final avec la directive 1999/70/CE du Conseil<sup>4</sup> et la jurisprudence pertinente de la Cour de justice.

Les plaignants seront tenus informés des résultats de l'enquête de la Commission via ce site web<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file\\_import/information-notice-multiple-complaint-chap-2013-01917\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/information-notice-multiple-complaint-chap-2013-01917_fr.pdf)

<sup>2</sup> [https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/reply\\_pm\\_es\\_public\\_sector\\_ftwd\\_20201006\\_fr.pdf](https://ec.europa.eu/info/sites/default/files/reply_pm_es_public_sector_ftwd_20201006_fr.pdf)

<sup>3</sup> *Boletín Oficial del Estado* n° 161 du 7.7.2021, BOE-A-2021-11233.

<sup>4</sup> Directive 1999/70/CE du Conseil du 28 juin 1999 concernant l'accord-cadre CES, UNICE et CEEP sur le travail à durée déterminée (JO L 175 du 10.7.1999, p. 43).

<sup>5</sup> [https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/contact/problems-and-complaints/how-make-complaint-eu-level/joining-similar-complaints/decisions-multiple-complaints\\_fr](https://ec.europa.eu/info/about-european-commission/contact/problems-and-complaints/how-make-complaint-eu-level/joining-similar-complaints/decisions-multiple-complaints_fr)